Gouvernement
du Québec

Le ministre de
l'Énergie et des Ressources

Québec, le 2 décembre 1982

Monsieur Claude Vaillancourt
Président
Assemblée nationale du Québec
Edifice Pamphile-Lemay
Bureau 10
QUEBEC (Québec)
GIA IA3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport d'activités de l'Office du crédit agricole du Québec, relativement à l'administration de la Loi sur le crédit forestier pour l'exercice financier du 1er avril 1981 au 31 mars 1982.

Selon les dispositions de l'article 51 de la loi précitée, ce rapport doit être déposé devant l'Assemblée nationale.

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre,

YVES L. DUHAIME

200-B, Chemin Ste-Foy, Québec, G1R 4X7 (418) 643-7295

L'Office du
crédit agricole
du Québec

Monsieur Yves Duhaime
Ministre de l'Energie et des Ressources
Ministère de l'Energie et des Ressources
200B, Chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 4X7

Monsieur le Ministre,

L'Office du crédit agricole du Québec a l'honneur de vous soumettre son rapport annuel pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1982, relativement au programme de financement forestier, conformément à l'article 51 de la Loi sur le crédit forestier.

Ce rapport résume les opérations de l'Office se rapportant à cette loi dont l'administration lui a été confiée.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre entière collaboration.

L'OFFICE DU CREDIT AGRICOLE DU QUEBEC

Camille-G. Moreau, président

J.-Claude Simoneau, vice-président

Maurice Vézina, régisseur

Gilles Lebel, régisseur

André Fecteau, régisseur

Paul Charest, notaire
secrétaire et conseiller juridique

1020, route de l'Église,
Bureau 500
Sainte-Foy, QC
G1V 4P2

Télex: 051-2319

TABLE DES MATIÈRES

	Page
LETTRE DE PRÉSENTATION DU MINISTRE	
LETTRE DE PRÉSENTATION DE L'OFFICE	
TABLE DES MATIÈRES	
POINTS SAILLANTS DE L'EXERCICE 1981-82	1
ACTIVITÉS DE PRÊTS	2
FINANCEMENT DES ACTIVITÉS	11
ÉTATS FINANCIERS	12
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	15
DONNÉES STATISTIQUES SUR LES PRÊTS	23
DIRECTION DU FINANCEMENT FORESTIER	26

POINTS SAILLANTS

LA LOI SUR LE CRÉDIT FORESTIER

PRÊTS CONSENTIS PAR L'OFFICE

	1981-82
Nombre de prêt consentis	116
Montant des prêts consentis	2 243 600 $
Montant des prêts déboursés	8 085 238 $
Moyenne des prêts	20 731 $
Nombre de prêts en vigueur	1 667
Encours des prêts en vigueur	26 636 325 $
Nombre cumulatif d'hectares sous gestion	129 443

PRÊTS CONSENTIS PAR LES PRÊTEURS AUTORISÉS

	1981-82
Nombre de prêts consentis	125
Montant des prêts consentis	1 816 267 $
Moyenne des prêts	14 530 $
Nombre de prêts en vigueur	1 796
Encours des prêts en vigueur	15 968 856 $
Nombre cumulatif d'hectares sous gestion	24 972

PRÊTS CONSENTIS PAR L'OFFICE

NOMBRE ET MONTANT

L'Office a consenti, en vertu de la Loi sur le crédit forestier, 116 prêts représentant des engagements bruts de 2 243 600$ pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1982, soit une diminution importante par rapport à l'exercice antérieur. Cette baisse est en particulier attribuable au fait que, par suite des dispositions réglementaires modifiant le Règlement relatif au crédit forestier qui ne sont entrées en vigueur que le 1er août 1981, le nouveau taux d'intérêt chargé aux emprunteurs était très élevé par rapport au taux antérieur et au fait que la conjoncture économique, au cours de l'exercice visé, ne favorisait pas les investissements.

Par ailleurs, le montant moyen du prêt est passé de 19 732$ en 1980-81 à 20 731$ en 1981-82.

FINS DES PRÊTS

Au chapitre des fins des prêts, on remarque que la proportion des sommes affectées à ces fins au cours de l'année financière 1981-82 a été sensiblement la même que celle de l'année précédente, avec toutefois une plus nette prédominance des sommes affectées à l'achat de forêt.

TABLEAU I

EMPLOI DES FONDS PRÊTÉS AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES D'OPÉRATION

FINS	MONTANTS CONSENTIS			
	1980-81		1981-82	
	000 $	%	000 $	%
Achat de forêt privée	7 892	92,2	2 183	97,3
Consolidation de dettes dues à l'achat de forêt privée	498	5,8	-	-
Aménagement de forêt privée	14	0,2	-	-
Consolidation de dettes dues à l'aménagement de forêt privée	55	0,6	4	0,2
Autres fins	105	1,2	57	2,5
TOTAL	8 564	100,0	2 244	100,0

CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

A la lecture du tableau II, on constate que, si le pourcentage des prêts consentis aux associations est pratiquement le même que celui de l'exercice précédent, le volume des prêts, exprimé en pourcentage, qui leur ont été consentis, s'est sensiblement accru, passant de 21% en 1980-81 à 40% en 1981-82.

De plus, on constate que sur les 12 associations qui ont emprunté, 4 avaient déjà bénéficié, au moins une fois, du crédit forestier. Ces dernières ont emprunté quelque 146 700$, soit 16% du montant total consenti aux associations.

TABLEAU II

RÉPARTITION DES PRÊTS CONSENTIS
SELON LES CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS	NOMBRE DE PRÊTS				MONTANT DES PRÊTS			
	1980-81		1981-82		1980-81		1981-82	
	Nombre	%	Nombre	%	000 $	%	000 $	%
Individus *	405	93	104	90	6 754	79	1 347	60
Associations	32	7	12	10	1 810	21	897	40
TOTAL	437	100	116	100	8 564	100	2 244	100

* Comprend les emprunteurs dans l'indivision.

ÂGE DES EMPRUNTEURS

Si on fait la moyenne d'âge de tous les emprunteurs, on arrive à un âge moyen de 35 ans. On remarque par ailleurs que les emprunteurs âgés de moins de 35 ans ont de nouveau obtenu une proportion importante du nombre de prêts en 1981-82; cette proportion a toutefois légèrement diminué par rapport à celle de l'exercice précédent, soit 48% comparativement à 53%.

Il est intéressant de constater que ce rajeunissement des propriétaires forestiers concourt directement à l'un des objectifs de la Loi sur le crédit forestier visant à favoriser l'implication de personnes susceptibles d'investir pour une période de temps équivalente au nombre d'années nécessaires à la reconstruction des massifs boisés.

FIGURE 1

RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES EMPRUNTEURS PAR CATÉGORIES D'ÂGE POUR LES DEUX DERNIERS EXERCICES FINANCIERS

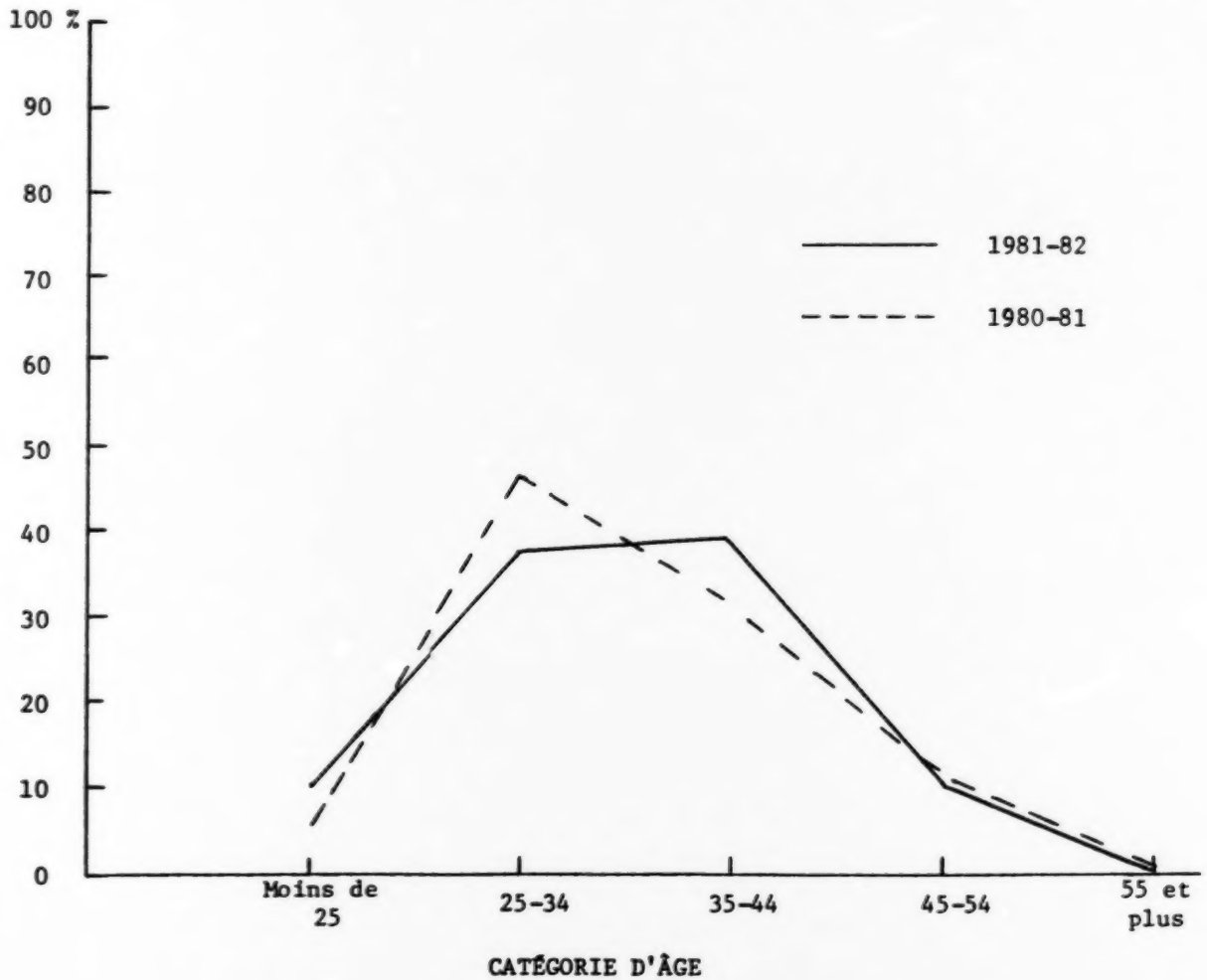

ENGAGEMENTS ET PRÊTS DÉBOURSÉS

Au cours de l'exercice, l'Office a déboursé un montant de 8 085 238$ représentant les sommes ayant servi à débourser, tantôt totalement tantôt partiellement, des prêts consentis au cours de l'exercice ainsi que des montants différés, c'est-à-dire non encore déboursés sur des prêts consentis au cours d'un ou de plusieurs exercices antérieurs.

Tenant compte des prêts consentis jusqu'au 31 mars 1982 et de ceux déboursés au cours de l'exercice financier, l'Office avait encore, à la fin de cet exercice, des engagements de 812 837$.

ASSURANCE-VIE

Les emprunteurs de 18 à 45 ans dont le prêt hypothécaire dépasse 75% de la valeur de l'immeuble ou dont le prêt est garanti par un nantissement forestier doivent adhérer au régime d'assurance-vie disponible pour les emprunteurs de l'Office ou transporter à celui-ci les bénéfices d'une police d'assurance sur leur vie. Aucun décès n'étant survenu au cours de l'exercice 1981-82, aucune indemnité n'a été payée.

PLAN DE GESTION

Toute forêt à l'égard de laquelle un prêt est consenti par l'Office est soumise, jusqu'au complet remboursement du prêt, à un plan de gestion. La superficie ainsi mise sous aménagement au cours

du dernier exercice financier se chiffre à 11 409 hectares portant le total cumulatif à 129 443 hectares depuis l'avènement du crédit forestier. La superficie moyenne des unités d'exploitation à l'égard desquelles un prêt a été consenti au cours du dernier exercice s'est cependant maintenue à la même dimension que pour l'exercice antérieur, soit environ 60 hectares.

On constate également que cette augmentation de la superficie moyenne des unités d'exploitation concourt manifestement à un autre des objectifs de la loi soit l'agrandissement de terrains forestiers de façon à créer des unités de production plus rentables.

Au cours du dernier exercice financier, l'Office, en collaboration avec le ministère de l'Energie et des Ressources, a procédé à la révision de 139 plans de gestion élaborés en 1976-77 et dont la programmation quinquennale devait être renouvelée en 1981-82.

En outre, l'Office a accepté d'apporter des modifications au programme de coupe dans 25 plans de gestion afin de récolter un volume de bois dans les forêts attaquées par la tordeuse du bourgeon de l'épinette. Cette opération a entraîné un remboursement en capital par anticipation de 93 000$.

FIGURE II

SUPERFICIE CUMULATIVE MISE SOUS PLAN DE GESTION
PAR SUITE D'UN PRÊT AU COURS DES CINQ (5) DERNIERS
EXERCICES FINANCIERS

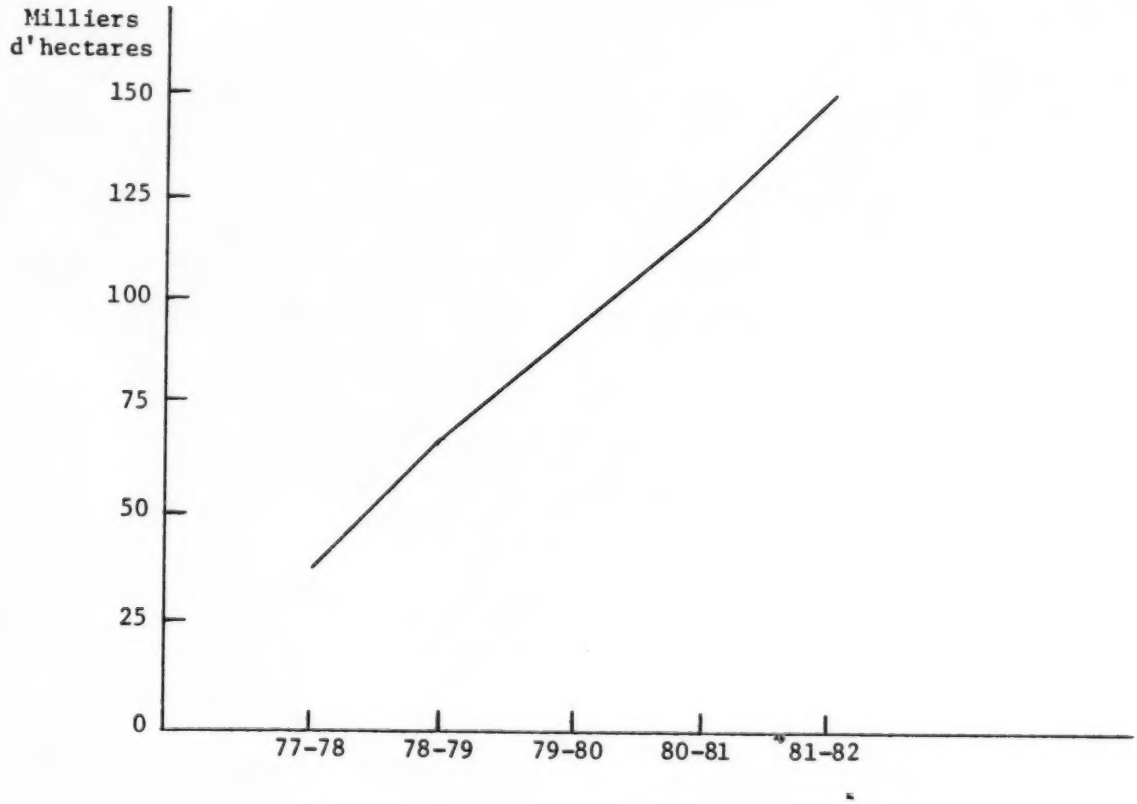

NOMBRE ET MONTANT

Durant l'exercice financier terminé le 31 mars 1982, les prêteurs autorisés, soit les banques à charte et les caisses d'épargne et de crédit, ont consenti 125 prêts garantis, pour un montant de 1 816 267$. Ce faible volume résulte principalement des taux d'intérêt élevés sur le marché des capitaux privés et de la conjoncture qui prévalait depuis un an sur le marché des produits de l'érable.

Le montant moyen des prêts a augmenté de 19%, passant de 12 225$ en 1980-81 à 14 530$ en 1981-82.

FINS DES PRÊTS

Il est à noter que 24 pour cent des sommes prêtées, soit 434 545$, ont servi à l'achat ou à la réparation de machinerie, d'outillage ou d'instruments forestiers, à l'achat, à la construction ou à l'amélioration de bâtiments, à l'amélioration et à la protection de la forêt tandis que 76 pour cent, soit 1 381 722$, ont été utilisés pour l'achat ou l'amélioration de matériel ou d'outillage d'érablières; ce dernier montant est nettement inférieur à celui de 1980-81 qui s'élevait à 4 678 948$ et à celui de 1979-80 qui atteignait 6 073 963 dollars.

CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

Les individus constituent la grande majorité des emprunteurs, soit 101 sur 125; les associations, propriétaires de forêt privée, sont au nombre de 24. D'autre part, parmi ces 125 emprunteurs, on

compte 24 individus ou associations qui sont détenteurs d'un permis d'exploitation d'érablière.

Les emprunteurs, en qualité d'individus, se sont partagé 55 pour cent des montants prêtés, soit 992 571$. La proportion des prêts consentis aux associations s'est donc, là aussi, considérablement accrue par rapport à l'exercice précédent, passant de 21% à 45%.

REMBOURSEMENT D'INTÉRÊT

En vertu de la Loi sur le crédit forestier, l'Office rembourse aux emprunteurs sur les prêts obtenus auprès des prêteurs autorisés une portion d'intérêt égale à 5 pour cent. Durant l'exercice financier terminé le 31 mars 1982, l'Office a ainsi remboursé un montant de 712 238$.

PERTES

On n'accuse aucune perte au cours du dernier exercice.

PLAN DE GESTION

Lorsqu'un emprunteur détient des prêts forestiers consentis par des prêteurs autorisés dont la somme dépasse 8 000$, la Loi sur le crédit forestier prévoit que cet emprunteur doit se soumettre à un plan de gestion établi par le ministère de l'Energie et des Ressources. Durant l'exercice financier terminé, la superficie sous gestion à l'égard de tels prêts s'est accrue de 536 hectares pour un grand total de 24 972 hectares depuis la mise en application du crédit forestier en 1976.

FINANCEMENT DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1982, l'Office a contracté des emprunts sur le marché privé des capitaux au montant total de 7 907 553$ pour le déboursement des prêts.

Par ailleurs, le ministre des Finances est autorisé, en vertu de la Loi sur le crédit forestier, à verser à l'Office, à même le fonds consolidé du revenu, les sommes requises aux fins de combler, pour chaque exercice financier de l'Office, la différence entre le montant d'intérêt payable par ce dernier sur les emprunts contractés et le montant payé en intérêt par les emprunteurs et les débiteurs de l'Office.

Le montant de l'intérêt remboursé sur les prêts consentis par les prêteurs autorisés ainsi que les dépenses reliées à la gestion et au soutien administratif sont payés à l'Office à même les deniers accordés annuellement à cette fin par la Législature.

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ

LE 31 MARS 1982

EXTRAIT du cahier des procès-verbaux
de l'OFFICE du CREDIT AGRICOLE du QUEBEC,
relativement à son assemblée régulière du trois juin mil neuf cent
quatre-vingt-deux, tenue à Ste-Foy

------oooOooo------

APPROBATION DES ETATS FINANCIERS
RELATIFS AU FINANCEMENT FORESTIER

IL EST RESOLU que les états financiers de l'Office du crédit agricole du Québec relatifs au financement forestier, pour l'exercice terminé le 31 mars 1982, préparés par ledit Office, vérifiés par le bureau du vérificateur général, monsieur Rhéal Châtelain, c.a., et soumis à la présente assemblée pour examen, soient approuvés tels que préparés et soient signés pour et au nom dudit Office par le président, Me Camille G. Moreau, et le vice-président, monsieur J.-Claude Simoneau.

CERTIFIE CONFORME
Ste-Foy, le 11 juin 1982

Paul Vincent, Notaire

.....
Secrétaire

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	1
ÉTATS FINANCIERS	
Actif et passif	2
Revenus et dépenses	3
Notes complémentaires	4

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif de l'Office du crédit agricole du Québec - financement forestier au 31 mars 1982 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif et le passif de l'Office du crédit agricole du Québec - financement forestier au 31 mars 1982 ainsi que ses revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 2, lesquelles, à l'exception du changement dans la comptabilisation des intérêts courus sur les prêts dont il est question à la note 3, ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Rhéal Chatelain, f.c.a,
Vérificateur général.

Québec, le 7 mai 1982.

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

FINANCEMENT FORESTIER

(L.R.Q., c. C-78 et modifications)

ACTIF ET PASSIF

AU 31 MARS 1982

ACTIF	1982	1981 (note 11)
	$	$
Encaisse	114 425	313 253
Débiteurs	7 328	1 393
Intérêts courus et échus (note 3)	405 652	288 158
Prêts (notes 4 et 5)	26 636 325	19 863 417
	27 163 730	20 466 221

PASSIF		
Dépôts des emprunteurs	3 005	-
Revenus perçus d'avance	12 386	7 331
Emprunt bancaire (note 6)	7 929 615	-
Dû au gouvernement du Québec (notes 3 et 7)	19 218 724	20 458 890
	27 163 730	20 466 221

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

POUR L'OFFICE

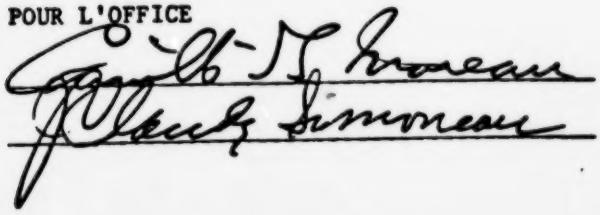

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

FINANCEMENT FORESTIER

REVENUS ET DÉPENSES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

	1982	1981
	$	$
REVENUS		
Intérêts sur prêts	1 289 695	904 926
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	96 322	65 208
Recouvrements de dépenses	-	215
	1 386 017	970 349
DÉPENSES		
Subventions (note 8)	712 238	484 821
Intérêts sur emprunts		
Gouvernement du Québec	2 109 664	2 042 556
Institution financière	1 136 687	-
Intérêts sur dépôts des emprunteurs	819	-
Administration (note 9)	851 614	745 111
	4 811 022	3 272 488
Moins: dépenses assumées par le gouvernement du Québec (note 10)	3 520 508	2 367 347
	1 290 514	905 141
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES À VERSER AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU (note 7)	95 503	65 208

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

FINANCEMENT FORESTIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. CONSTITUTION ET MANDATS DE L'OFFICE

L'Office du crédit agricole du Québec, constitué par la Loi sur le crédit agricole (L.R.Q., c. C-75), est chargé d'administrer diverses lois concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier.

Le programme de financement forestier a pour objet de rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées.

Les présents états financiers de l'Office se rapportent exclusivement à ses opérations en tant qu'administrateur de la Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., c. C-78 et modifications).

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Subventions

Les subventions sont comptabilisées aux dépenses lors du déboursé.

Acquisitions de matériel et d'équipement

Le coût des acquisitions de matériel et d'équipement est imputé aux dépenses de l'exercice, conformément aux conventions comptables du gouvernement du Québec.

Autres transactions

Les autres transactions du financement forestier sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Dépenses d'administration

Les dépenses d'administration de l'Office font partie des dépenses assumées par le gouvernement du Québec payées à même les deniers accordés annuellement à cette fin par la Législature. La partie du solde impayé de ces dépenses en fin d'exercice, qui est comprise dans les comptes à payer du gouvernement du Québec, est éliminée de l'état de l'actif et du passif; il en est cependant tenu compte à l'état des revenus et dépenses.

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de l'Office et celui des services de soutien tels que service téléphonique, allocation d'espaces, services d'informatique, etc., défrayés à même les crédits des différents ministères concernés, ne sont pas divulgués à l'état des revenus et dépenses.

3. MODIFICATION AUX CONVENTIONS COMPTABLES

Les intérêts courus sur les prêts sont maintenant représentés aux états financiers de l'Office. Ces intérêts courus sont de 326 125 $ au 31 mars 1982 (251 681 $ au 31 mars 1981).

Cette modification n'a pas d'effet sur le résultat des opérations et a entraîné, pour l'exercice terminé le 31 mars 1982, une augmentation des intérêts sur prêts de 74 444 $ et une diminution équivalente des dépenses assumées par le gouvernement du Québec.

4. PRÊTS

Le montant de ces prêts comprend des versements échus en capital de 55 021 $ au 31 mars 1982 (23 935 $ au 31 mars 1981).

5. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 1982, l'Office avait des engagements totalisant 812 837 $ (1981, 6 774 745 $) et représentant les montants à débourser sur les prêts consentis aux emprunteurs.

6. EMPRUNT BANCAIRE

Emprunt sur ouverture de crédit de 13 000 000 $, remboursable à demande et portant intérêt au taux préférentiel.

7. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1982	1981 (note 11)
	$	$
Emprunts		
Solde au début de l'exercice	19 925 000	17 800 000
Emprunts au cours de l'exercice	-	2 850 000
	19 925 000	20 650 000

	1982	1981 (note 11)
	$	$
Remboursements	1 300 000	725 000
Solde à la fin de l'exercice	18 625 000	19 925 000
Intérêts sur emprunts	448 221	295 213
Avance pour fonds de roulement - sans intérêt	50 000	50 000
Excédent des revenus sur les dépenses		
Des exercices antérieurs	188 677	123 469
De l'exercice	95 503	65 208
	284 180	188 677
Remis au fonds consolidé du revenu	188 677	-
	95 503	188 677
	19 218 724	20 458 890

Les emprunts portent intérêt à des taux variant de 9,8% à 13,4%. Ils seront remboursés à même les sommes perçues à titre de remboursement des prêts consentis après avoir pourvu au remboursement des emprunts auprès d'institutions bancaires.

De plus, selon les dispositions de la Loi sur le crédit forestier, l'excédent des revenus sur les dépenses doit être versé au Fonds consolidé du revenu dans les quatre-vingt-dix jours de la fin de chaque exercice financier de l'Office.

8. SUBVENTIONS

Cette dépense représente des remboursements équivalents à l'intérêt à cinq pour cent sur les sommes dues par les emprunteurs aux institutions prêteuses conformément à la Loi sur le crédit forestier.

9. ADMINISTRATION

Les dépenses d'administration s'établissent comme suit:

	1982	1981
	$	$
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	751 614	661 700
Services de transport et de communication	58 178	46 286
Services professionnels, administratifs et autres	1 713	2 637
Entretien et réparations	3 387	1 615
Loyers	6 958	3 300
Fournitures et approvisionnements	16 448	9 469
Matériel et équipement	11 126	19 168
Autres dépenses	2 190	936
	851 614	745 111

10. DÉPENSES ASSUMÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les dépenses assumées par le gouvernement du Québec s'établissent comme suit:

	1982	1981
	$	$
Subventions	712 238	484 821
Intérêts sur emprunts moins intérêts sur prêts	1 956 656	1 137 630
Administration	851 614	745 111
	3 520 508	2 367 562
Moins: Recouvrements de dépenses	-	215
	3 520 508	2 367 347

Au 31 mars 1982, les dépenses impayées et éliminées de l'état de l'actif et du passif, conformément au premier alinéa de la convention comptable relative aux dépenses d'administration, s'élèvent à 45 015 $.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'état de l'actif et du passif au 31 mars 1981 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de 1982 ou redressés pour donner effet au changement dans la comptabilisation des intérêts courus sur les prêts tel que mentionné à la note 3.

DONNÉES STATISTIQUES

SUR

LES PRÊTS FORESTIERS

PRÊTS FORESTIERS CONSENTIS PAR L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	1981-82		1976-82	
	Nombre	Montant 000 $	Nombre	Montant 000 $
Bas St-Laurent - Gaspésie	30	358,6	275	3 335,0
Saguenay - Lac St-Jean	12	127,2	84	928,3
Québec	34	638,8	626	9 924,7
Trois-Rivières	12	182,7	173	2 999,5
Estrie	12	200,7	415	7 823,1
Montréal	14	694,4	243	5 353,3
Outaouais	2	41,2	62	1 465,1
Nord-Ouest	-	-	8	76,4
Côte-Nord	-	-	1	10,1
TOTAL	116	2 243,6	1 887	31 915,5

PRÊTS FORESTIERS CONSENTIS PAR LES PRÊTEURS AUTORISÉS

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	1981-82		1976-82	
	Nombre	Montant 000 $	Nombre	Montant 000 $
Bas St-Laurent - Gaspésie	11	128,7	134	1 914,0
Saguenay - Lac St-Jean	1	5,7	34	209,1
Québec	45	555,3	1 067	9 882,3
Trois-Rivières	9	125,0	200	2 541,2
Estrie	40	676,9	418	4 663,7
Montréal	14	109,9	150	1 448,6
Outaouais	5	214,8	45	722,0
Nord-Ouest	-	-	10	222,3
Côte-Nord	-	-	-	-
TOTAL	125	1 816,3	2 058	21 603,2

O.C.A.Q. - INVESTISSEMENTS NETS

FINANCEMENT FORESTIER

ANNÉES	STAT.	DÉBOURSÉS TOTAUX	RÉCUPÉRATION					DÉBOURSÉS NETS (3) - (8)
			Amortissement régulier	Remboursements intégraux	Prêts de conversion	Paiement par anticipation	Total (4 + 5 + 6 + 7)	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1976-77	Stat.	959 552 $	-				-	959 552 $
1977-78	Stat.	3 553 915 $	21 436 $	14 400 $	8 200 $	200 $	44 236 $	3 509 679 $
1978-79	Stat.	4 619 449 $	97 409 $	14 612 $	-	57 691 $	169 712 $	4 449 737 $
1979-80	Stat.	9 451 413 $	600 000 $				600 000 $	8 851 413 $
1980-81	Stat.	2 868 444 $	542 185 $	168 797 $		22 113 $	733 095 $	2 135 349 $
1981-82	Stat.	8 085 238 $	755 240 $	138 631 $	270 826 $	147 632 $	1 312 329 $	6 772 909 $

MEMBRES DU BUREAU DE DIRECTION DE L'OFFICE

Camille-G. Moreau	président
Claude Simoneau	vice-président
Maurice Vézina	régisseur
Gilles Lebel	régisseur
André Fecteau	régisseur
Paul Charest	secrétaire

DIRECTION DU FINANCEMENT FORESTIER

Siège social

Michel Pleau	directeur
Gilles Pinard	directeur adjoint

Représentants régionaux	Territoire
Bas St-Laurent - Gaspésie	
Jean-Marie Johnston 337, rue Moreault Rimouski	Iles-de-la-Madeleine, Bonaventure, Gaspé-Est, Gaspé-Ouest, Matapédia, Matane, Rimouski, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Kamouraska.
Saguenay - Lac St-Jean	
Paul-André Lachance 1671, Av. du Pont Nord Alma	Chicoutimi, Lac St-Jean-Est, Lac St-Jean-Ouest, Saguenay.
Québec - Nord-Ouest	
Pierre Faucher 1281, boul. Charest O. Québec	Charlevoix, partie nord de Bellechasse, Lévis, L'Islet, Montmagny, Montmorency, Portneuf, Québec, Abitibi et Témiscamingue.
Beauce	
Louis Sylvain 725, 135e Rue Ville St-Georges	Beauce, Dorchester, Frontenac, Mégantic et partie sud de Bellechasse.
Trois-Rivières	
Jacques Drapeau 91, boul. St-Louis Cap-de-la-Madeleine	Arthabaska, Champlain, Maskinongé, Nicolet, St-Maurice, Yamaska.
Estrie	
Jacques Cardinal 4260, boul. Bourque Rock Forest	Bagot, Brôme, Compton, Drummond, Iberville, Missisquoi, Richmond, Shefford, Sherbrooke, Stanstead, Wolfe.
Montréal - Outaouais	
Michel Dugal 85 Ouest, De Martigny St-Jérôme	Argenteuil, Beauharnois, Berthier, Châteauguay, Deux-Montagnes, Gatineau, Huntingdon, Joliette, Labelle, Laprairie, L'Assomption, Montcalm, Napierville, Papineau, Pontiac, Richelieu, Rouville, St-Hyacinthe, St-Jean, Soulanges, Terrebonne, Vaudreuil, Verchères.